



## MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Sanction Définitive

Val-de-Travers – Boveresse – BF 1019 et 1020 – Rue du Collège

**Description de l'ouvrage** : Construction de 4 villas contiguës et de 8 villas jumelles

**Affectation parcelle** : ZAL

**Requérant(s)** : ACV Entreprises SA, Hon Filip, Grand'Rue 11a, 2037 Montmolin, iConcept entreprise générale SA, Juillerat Pierre-Yves et Sopectr-A SA, Schlach et Starek, Stéphane et Gael, En Chamard 61, 1442 Montagny-près-Yverdon

**Auteur des plans** : Groupe Prisme SA, Hon Filip, En Chamard 61, 1442 Montagny-près-Yverdon

**SATAC** : 118384

**Décision spéciale** : Art. 11.02 alinéa 2 RAC (affectation), Art. 11.02 alinéa 5 RAC (longueur) Abattage d'arbres ; Alignement à une route

Affichage :

- Site internet communal : [www.val-de-travers.ch](http://www.val-de-travers.ch) → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **3 juin 2024**.

Val-de-Travers, le 3 mai 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

